

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Monique DINET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Daniel FRERY à Jacques ALEXANDRE, Jacques DEAS à Denis BANDELIER, Frédéric ROUSSE à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 septembre	Le 20 septembre	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard LIAIS est désigné.

2018-07-12 Zone d'activités des POPINS à BEAUCOURT - Vente d'une parcelle

Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par Mr SARRET Arnaud qui dirige une entreprise de métallerie serrurerie. Exerçant actuellement son activité sur la commune de Dasle dans le Doubs, cet artisan souhaite acquérir 1 200 m² de foncier à prendre sur la parcelle n° 212 Section AB d'une contenance totale de 58a58ca pour y installer sa nouvelle entreprise dans un bâtiment d'environ 400 m². Le prix de cession pour ce terrain a été fixé à 11.50 € HT/m² conformément au prix de cession proposé dans le bilan annuel de concession et dans l'avis des Domaines.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le prix de cession du foncier à 11.50 € HT/m² conformément au prix proposé dans le bilan annuel de concession et dans l'avis des Domaines,
- d'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.

Annexes :

Avis des Domaines

Plan de situation.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 04 OCT. 2018

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction Départementale des Finances Publiques
Division Domaine et Politique Immobilière de l'Etat
POLE D' EVALUATIONS DOMANIALES
17 rue de la Préfecture
25000 BESANCON
ddfip25.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 11 septembre 2018

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Nelly EUVRARD
Téléphone : 03/ 81 32 62 24
1 rue Pierre Brossolette 25214 Montbéliard
Courriel : nelly.euvrard2@dgfip.finances.gouv.fr
N/Réf. : 2018-90 009V1251
V/Réf : mail en date du 31/08/ 2018

Le Directeur Départemental des Finances Publiques

à

Monsieur le Président
Communauté de Communes Sud Territoire
8 Place Raymond Forni
90 100 DELLE

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : EMPRISE de terrain d' une surface d' environ 1200 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AB n° 212

Adresse du bien : Zac des Popins à BEAUCOURT

Valeur vénale : sur la base de 11,50 €/m² HT .

1 – SERVICE CONSULTANT

affaire suivie par :

Communauté de Communes Sud Territoire
Mme Corinne BOHLINGER

2 – DATE DE CONSULTATION

: 31/08/2018

Date de réception

: 31/08/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 31/08/2018

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d' un terrain à un porteur de projet en métallerie .

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Il s'agit d'une emprise de terrain d' environ 1200 m² à détacher de la parcelle AB n° 212 d'une contenance totale de 58 a58 ca sur la ZA des Popins à Beaucourt.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Sodeb,
- situation d'occupation : libre.

Envoyé en préfecture le 04/10/2018

Reçu en préfecture le 04/10/2018

Affiché le

Reçu
Levée

ID : 090-249000241-20180927-2018_07_12-DE

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone d'activité (ZA) des Popins du PLU.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale déterminée par la méthode par comparaison est estimée à **11,50 €/m² HT** ..
Cette valeur s'entend HT et hors frais d'enregistrement .

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation est valable un an.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle libre de toute occupation. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques du Doubs
et par délégation,



Nelly EUVRARD
Inspectrice des Finances Publiques,

